***Mikets***

***Zot ‘Hanouka***

***Les Juifs et le monde***

*(Discours du Rabbi, Chabbat Parchat Vayéchev 5720-1959)*

1. Au début de la Parchat Mikets, la Torah raconte, par le détail, les deux rêves du Pharaon, celui des vaches et celui des épis. Elle rapporte également leur interprétation, faite par Yossef, qui annonce des années d’opulence et des années de famine.

Pourquoi la Torah fait-elle état, en particulier avec autant de détails, des différentes aspects de ces rêves du Pharaon ? N’importe-t-il pas, uniquement, ici, de dire que Yossef l’avait prévenu de l’arrivée des années d’opulence, puis de celles de la famine ? En effet, c’est grâce à cela qu’il devint le vice roi de l’Egypte. Pourquoi préciser, en revanche, que ceci se passa par l’intermédiaire de rêves plutôt que d’une autre manière ?

Même si la Torah entend préciser que Yossef allait devenir le vice roi de l’Egypte grâce aux rêves du Pharaon, ne pouvait-elle évoquer brièvement le sujet, dire simplement que Yossef fut le seul à être capable de les interpréter, qu’il y eut sept années d’opulence et sept autres de famine ? En revanche, pourquoi donner tous les autres détails et à quoi bon décrire son rêve aussi précisément ?

La réponse est la suivante. La Torah raconte, par la suite, que l’on décrivit au Pharaon, en rêves, les deux périodes que son pays allait connaître, précisément parce qu’il en avait, auparavant, été de même pour Yossef lui-même. Ce dernier, également, avait eu la révélation de ce qui allait se passer par l’intermédiaire de rêves, comme l’explique la Sidra précédente.

Pourquoi en fut-il de même pour le Pharaon ? Parce que Yossef possédait une âme collective et qu’il révéla ici-bas tout ce qui avait été auparavant accompli par Yaakov, comme l’expliquent les Biyoureï Ha Zohar, début de la Parchat Vaye’hi, à la page 30a. Yossef était “ le Juste, fondement du monde ”, par l’intermédiaire duquel toute influence accordée au monde devait nécessairement se révéler.

Yossef reçut la révélation céleste par ces rêves et il fit en sorte qu’il en soit de même, pour les autres. En conséquence, lorsque le Pharaon, roi de l’Egypte et dominant le globe, selon le Targoum Cheni au début de la Meguilat Esther, dut recevoir une information, il l’obtint également en rêve.

Il y a là un enseignement fondamental pour notre service de D.ieu. Lorsqu’un Juif est soumis aux épreuves que sont les préjugés dommageables et les passions, il doit savoir qu’une telle situation lui est personnellement imputable.

Certains commettent l’erreur de penser que l’on doit imiter les comportements du monde. D’autres disent que l’on peut mettre en pratique la Torah et les Mitsvot uniquement si l’on s’adapte à son environnement. Or, le contraire est vrai. La situation du monde est conditionnée par l’attitude d’un Juif. S’il en adopte les valeurs ou s’il en éprouve les passions, il retrouvera l’équivalent de celles-ci dans le monde, car celui-ci est conçu pour voiler la Divinité. Il se trouvera alors dans l’impossibilité de ressentir la source spirituelle de ces événements. En effet ceux qui surviennent à un Juif semblent se produire par eux-mêmes. En pareil cas, un Juif sera conduit à imiter les comportements du monde.

Mais, en réalité, tout ce qui survient à un Juif est la conséquence de sa propre attitude. Si celui-ci abandonne ses mauvais comportements et ses passions, le monde en sera également modifié.

Bien plus, même si l’on ne peut considérer qu’un Juif est à l’origine des épreuves qui se dressent devant lui, n’étant pas victime des valeurs et des passions du monde, y compris sous leur forme la plus fine, il n’en est pas moins responsable de ces événements, car la création fut faite pour les Juifs, “ pour Israël, qui en fut le préalable, selon l’expression des Otyot de Rabbi Akiva, au chapitre 2 et il s’agit donc bien, en l’occurrence, de surmonter l’épreuve.

Celui qui saura trouver en lui la détermination nécessaire pour ne pas s’affecter devant l’épreuve, s’apercevra que celle-ci n’est, en réalité, qu’une illusion. Ce qui se passe dans le monde est donc bien directement conditionné par l’attitude que l’on adopte.

2. Les rêves du Pharaon furent donc la conséquence de ceux de Yossef. Pour autant, les uns et les autres conservèrent une nature opposée. Ceux de Yossef se limitèrent au domaine de la Sainteté, alors que ceux du Pharaon s’inscrivirent dans “ l’autre côté ”. On peut donc constater, entre eux, plusieurs différences, sur l’ordre dans lequel ils apparaissent comme sur leurs aspects spécifiques :

A) Les rêves de Yossef commencent par un exposé de l’effort, “ nous faisions des gerbes ”. Ceux du Pharaon, en revanche, n’évoquent pas le travail. On peut donner, à ce propos, l’explication suivante.

Les bénédictions, appartenant au domaine de la Sainteté, que D.ieu accorde aux Juifs, sont une fin en soi et non un moyen d’obtenir quelque chose d’autre. En effet, elles émanent de D.ieu, Qui possède la perfection véritable et ne peut donc être un Intermédiaire. L’âme juive, “ parcelle de Divinité véritable ”, selon l’expression du second chapitre du Tanya, ne peut pas non plus jouer un tel rôle d’intermédiaire. Elle est effectivement un but en soi. Il en est donc de même pour ces bénédictions, qui représentent la perfection et le bien.

La situation de “ l’autre côté ”, du mal, est bien différente. Celui-ci n’a pas de finalité, il n’est qu’accessoire à une autre cause. La perfection de l’effort n’est donc pas nécessaire pour recevoir son influence, qui est accordée “ gratuitement ”, étant, de toute façon, sans valeur.

B) Les rêves de Yossef sont organisés en ordre croissant. Il portent d’abord sur des “ épis ”, séparés les uns des autres, qui constituent des “ gerbes ”, instaurant ainsi l’unité au sein de ce qui est séparé. C’est ce que montre le premier rêve.

Puis, dans le second rêve, apparaît ce qui appartient au ciel, le soleil, la lune et les étoiles. De manière concrète, les “ gerbes ” sont plus précieuses que les “ épis ”, les pierres précieuses que les perles, qui reçoivent leur clarté des étoiles, comme l’explique le Likouteï Torah, à la Parchat Reéh et confèrent une richesse beaucoup plus grande que les “ gerbes ”.

Ce principe ne s’applique pas aux rêves du Pharaon, qui sont énoncés en ordre décroissant. Le premier porte sur les vaches, appartenant au règne animal et le second sur les épis, plus bas, qui sont des végétaux. Bien plus, l’ordre naturel voudrait que l’on cite les épis avant les vaches. En effet, les vaches du premier rêve sont grasses ou maigres, en fonction de ce qu’elles mangent, c’est-à-dire précisément des épis. Le second rêve aurait donc dû précéder le premier.

Néanmoins, “ l’autre côté ” est organisé de manière décroissante. Aussi, les rêves du Pharaon sont-ils présentés en ordre inversé.

Bien plus, chacun des rêves du Pharaon était lui-même décroissant, puisque celui-ci vit d’abord les vaches grasses et ensuite les vaches maigres, d’abord les épis gras et ensuite les épis maigres et desséchés. Concrètement, le côté du mal s’emploie à diminuer le bon et le beau. C’est la raison pour laquelle les vaches maigres et les épis desséchés avalèrent les vaches grasses et les épis gras.

L’interprétation des rêves et leur réalisation furent également similaires, en ordre décroissant. Il y eut, d’abord, les années d’opulence, puis celles de la famine. Bien plus, “ on ne perçut pas l’opulence dans le pays, du fait des années de famine ”. La satiété initiale disparut, quand la famine s’instaura. Après cette dernière, il y eut, encore une fois, l’opulence, mais les rêves du Pharaon n’en dirent rien, car celui-ci n’était plus concerné. La bénédiction, pour les années suivantes, fut obtenue par l’intermédiaire de Yaakov.

3. Telle est précisément la différence qui existe entre le domaine de la Sainteté et celui de “ l’autre côté ”. La sainteté est immuable et elle ne connaît aucune fluctuation. Si elle est modifiée, c’est uniquement pour se renforcer et s’élever, car, disent nos Sages, “ on connaît l’élévation en tout ce qui procède de la Sainteté ” et “ l’on s’élève d’une étape vers l’autre ”. Or, une évolution qui se révèle être une amélioration n’est pas réellement une modification.

Certes, un Juif peut parfois connaître la chute et il en est de même pour l’Attribut céleste de la Royauté, qui tantôt s’élève et tantôt retombe, comme l’explique les additifs du Torah Or, à la page 118a. Mais, il n’y a pas là de véritable changement. Car, un Juif, même quand il se trouve ici-bas, est toujours animé de la même volonté, celle de mettre en pratique la Torah et les Mitsvot, de s’élever dans la Sainteté. Il désire rester fidèle à D.ieu, comme l’établit le Rambam, dans ses lois du divorce, à la fin du second chapitre. Combien plus est-ce le cas pour l’Attribut de Royauté céleste.

Il n’en est pas de même, en revanche, pour les forces du mal. Dans leur source, celles-ci sont soumises à D.ieu, comme l’explique le Likouteï Torah, à la Parchat ‘Houkat, page 62a. A l’opposé, ce n’est nullement le cas ici-bas.

En pareil cas, la descente se soldera par une élévation, qui sera “ le repos pour l’éternité ”. Or, il est dit que “ l’homme se trouve là où est sa volonté ”. Profondément, ces descentes n’introduisent, en fait, aucun changement. Bien plus, elles forment, en fait, d’ores et déjà, le “ repos ”, le contraire de la mutation, conformément à la volonté et à l’objectif désigné.

Les forces du mal, en revanche, multiplient les mutations et celles-ci introduisent une diminution. Comme on l’a dit, le mal n’a pas d’existence intrinsèque. Il est là uniquement pour mettre l’homme à l’épreuve, pour lui permettre de mettre en éveil ses forces les plus profondes, émanant du domaine de la Sainteté.

Plus l’on se renforce et l’on élève son service de D.ieu, moins l’épreuve est utile. Dès lors, le domaine du mal s’affaiblit, diminue. En effet, “ lorsque l’un se dresse, l’autre tombe ”, comme le disent Rachi, dans son commentaire du verset 25, 23 et le Tanya, au chapitre 13.

Une même différence existe également à propos des bœufs sacrifiés à Soukkot, qui “ correspondent aux soixante dix nations ”, comme le précise le traité Soukka 55b, cité par Rachi dans son commentaire du verset Bamidbar 29, 18. Ces sacrifices sont en ordre décroissant, comme l’établit le traité Soukka 47a. Les lumières de ‘Hanouka, en revanche, qui appartiennent à la Sainteté, sont allumées en ordre croissant, car “ on connaît l’élévation en tout ce qui procède de la Sainteté ”.

4. Il découle, de ce qui vient d’être dit, un enseignement pour le service de D.ieu. Si quelqu’un pense qu’il pourra, pour une quelconque raison, recevoir la bénédiction sans avoir recours à l’effort, il doit savoir qu’une telle conception émane de son âme animale, de “ l’autre côté ”, qui n’exige de l’homme aucun accomplissement.

Il faut savoir également que la bénédiction que l’on pense recevoir de cette manière, ira en diminuant, comme tout ce qui appartient au mal et, au final, il n’en restera rien.

A l’opposé, celui qui consent un effort, pour servir D.ieu, est certain de connaître le succès, qui sera “ comme un objet trouvé ”, soit bien au-delà de l’effort investi. Plus l’on avancera et plus l’on redoublera d’ardeur, car “ on connaît l’élévation en tout ce qui procède de la Sainteté ”.

# **Lettre du Rabbi**

2 Tévet, Zot ‘Hanouka 5709,

Concernant la lecture de la Torah de ce jour, le Likouteï Torah, à la fin de la Parchat Nasso, explique que l’inauguration du Sanctuaire eut lieu lorsque celui-ci reçut l’onction, puis également après cela. En effet, l’huile d’onction représente un stade intermédiaire entre la Lumière qui pénètre une créature et celle qui l’entoure.

On peut considérer qu’au sein même de la Torah, cette huile fait allusion à la ‘Hassidout ‘Habad, telle qu’elle se révéla après l’emprisonnement de Petersburg. Car, avant cette date, l’enseignement du Rabbi “ brûlait ”.

La causerie du 19 Kislev 5664, imprimée dans le Torat Chalom, à la page 42, établit également un lien entre ‘Hanouka et le 19 Kislev.